

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche	: ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation pour une PUI sans activité à risque d'un établissement de santé ou médico-social V2023/08
Organisme	: Direction adjointe Hospitalisation
Identité d	u demandeur
Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	
n°2019-489 du 21 mai : l'ARS Bretagne. PARTIE I Le dossier de demande du code de la santé pu	é ou médico-social sans activité pharmaceutique à risque particulier, conformément au décret 2019, cette démarche permet de compléter un dossier-type d'autorisation et de le transmettre à e d'autorisation doit comporter des renseignements généraux concernant la PUI (article R5126-27 ublique)
Préciser le numéro FIN EJ :	IESS juridique (EJ) de l'établissement au sein duquel est implanté la PUI
Identité de la personn personne morale intér	e physique titulaire de l'autorisation d'exploiter l'établissement ou du représentant légal de la essée.
Civilité de la personne personne morale intér Mme	physique titulaire de l'autorisation d'exploiter l'établissement ou du représentant légal de la essée.
Prénom et NOM de la de la personne morale	personne physique titulaire de l'autorisation d'exploiter l'établissement ou du représentant légal intéressée.

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation pour une PUI sans activité à risque d'un établissem
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Lettre de demande (article R5126-27)
Joindre la lettre de demande de renouvellement d'autorisation de PUI ou d'autorisation de création de PUI signée par la personne physique titulaire de l'autorisation d'exploiter l'établissement ou par le représentant légal de la personne morale intéressée.
Preciser l'adresse éléctronique à laquelle le pharmacien gérant de la PUI peut être joint
Preciser le numéro de téléphone auquel le pharmacien gérant de la PUI peut être joint
Préciser le nom et l'adresse de la PUI et le nom et l'adresse des sites de PUI de l'établissement
Le dossier de demande d'autorisation doit comporter des renseignements généraux concernant la PUI (article R5126-27 du code de la santé publique)
R5126-27 5°: Le ou les sites d'implantation des locaux de la pharmacie
R5126-27 7°: Un plan détaillé et coté de l'ensemble des locaux de la PUI
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Fournir un plan détaillé et coté de l'ensemble des locaux de la PUI y compris les locaux de stockage annexe, le stockage des gaz médicaux, des produits inflammables, sites de PUI
R5126-27 4°: Les effectifs de pharmaciens prévus pour l'exercice des missions de la pharmacie, ainsi que leur temps de présence exprimé en demi-journées hebdomadaires.
R5126-27 8°: Les effectifs globaux de personnels, autres que pharmaciens affectés à la PUI par catégorie sur chaque site d'implantation de la PUI.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Organigramme de la PUI
Transmettre l'organigramme de la PUI.
Temps de présence du pharmacien gérant en nombre de demi-journée par semaine (1 temps plein = 10 demi-journées)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Liste du personnel de la PUI
Par site de PUI indiqué au R5126-27 5°, préciser le nombre de chaque catégorie de personnel (préparateurs, internes, administratifs), le nom des docteurs en pharmacie, le temps de présence en demi-journées pour chaque pharmacien sur chaque site.

R5126-27 1°: Le nombre de patients devant être pris en charge quotidiennement par la pharmacie, répartis par activité ou discipline en précisant leurs localisations respectives.

L'ARS dispose aussi pour les établissements MCO, SSR, PSY, HAD des données du dernier bilan PMSI publié.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Données d'activité Indiquer le nombre de patients devant être pris en charge quotidiennement par la pharmacie, répartis par activité ou discipline en précisant leurs localisations respectives. R5126-27 9°: Les modalités envisagées pour la dispensation ou le retrait des médicaments et des produits ou objets mentionnés aux articles L4211-1 et L5137-1 ainsi que des dispositifs médicaux stériles sur le ou les sites desservis par la PUI. **Médicaments** Pour les médicaments préciser : Nombre de lits et places en dispensation nominative et fréquence des livraisons par sites desservis. Dispositifs médicaux Pour les dispositifs médicaux stériles (livrés stériles par le fournisseur) préciser : fréquence des livraisons par sites desservis Autres indicateurs de dispensation Autre indicateur de dispensation Autre indicateur de dispensation Autre indicateur de dispensation Hospitalisation à domicile (HAD) L'établissement a-t-il une activité d'HAD (Hospitalisation A Domicile)? Cochez la mention applicable Oui □ Non Décrire les modalités envisagées pour la dispensation des médicaments et des produits ou objets mentionnés aux articles L4211-1 et L5137-1 ainsi que des dispositifs médicaux stériles au domicile des patients pris en charge par un établissement d'hospitalisation à domicile Transmettre les conventions si ces modalités sont décrites. Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Convention HAD

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation pour une PUI sans activité à risque d'un établisseme

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Convention HAD
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Convention HAD
Préciser s'il existe des conditions particulières de stockage au domicile, et le devenir des traitements non terminés.
Unité de dialyse à domicile
L'établissement a -t-il une Unité de dialyse à domicile ? Cochez la mention applicable Oui
Non
Décrire les modalités envisagées pour la dispensation des médicaments et des produits ou objets mentionnés aux articles L4211-1 et L5137-1 ainsi que des dispositifs médicaux stériles au domicile des patients pris en charge par une unité de dialyse à domicile
Transmettre les conventions si ces modalités sont décrites. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Convention Dialyse
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Convention Dialyse
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Convention Dialyse
Préciser s'il existe des conditions particulières de stockage au domicile, et le devenir des traitements non terminés.
R5126-27 11°: Pour les groupements de coopération sanitaire (GCS), la convention constitutive mentionnée au II de l'article L5126-2 et le règlement intérieur.
La PUI est-elle implantée dans un établissement faisant partie d'un GCS ? Cochez la mention applicable Oui
☐ Non

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation pour une PUI sans activité à risque d'un établisseme

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation pour une PUI sans activité à risque d'un établissem
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pour les GCS : convention constitutive
Transmettre la convention qui organise la coordination des activités pharmaceutiques au sein du groupement à fournir seulement dans le cas où il s'agit d'un nouveau GCS ou d'une modification de la convention déjà transmise à l'ARS.
R5126-27 12°: Pour les établissements faisant partie d'un groupement hospitalier de territoire, le projet de pharmacie du projet médical partagé mentionné au I de l'article L5126-2.
La PUI est-elle implantée dans un établissement faisant partie d'un groupement hospitalier de territoire (GHT) ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pour GHT : projet de pharmacie
NE PAS FOURNIR, sauf modification majeure, le projet de pharmacie du projet médical partagé car le document est déjà disponible à l'ARS
PARTIE II Le dossier de demande d'autorisation doit comporter la liste de l'ensemble des missions et activités réalisées
Le dossier de demande d'autorisation doit comporter la liste de l'ensemble des missions et activités réalisées
R5126-27 2°: Les missions et activités prévues pour son propre compte ou pour le compte d'autres pharmacies à usage intérieur précisément mentionnées.
R5126-27 3°: Chaque mission ou activité confiée à une autre pharmacie à usage intérieur précisément mentionnée
R5126-27 6°: Les différents sites d'implantation des établissements, services ou organismes desservis par la pharmacie et, le cas échéant, la zone géographique d'intervention des établissements d'hospitalisation à domicile ou des unités de dialyse à domicile desservis par la pharmacie.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Lister l'ensemble des missions et activités réalisées en complétant le TABLEAU A du dossier type de demande d'autorisation.
Compléter le fichier joint (Annexe A partie II). Enregistrer le fichier sous format Excel.
PARTIE III - Partie technique
Le dossier de demande d'autorisation doit comporter les renseignements concernant les missions et/ou activités objet de la présente demande :
R5126-27 8°: La description des moyens en personnel, locaux équipements, et système d'information.

Demande de renseignement relative à certaines missions et activités

Le dossier de demande doit comporter les renseignements permettant d'apprécier les locaux, les moyens en personnel, en équipement et en système d'information permettant à l'établissement d'assurer les missions prévues aux articles L. 5126-1, L. 5126-5 à L. 5126-8 et L. 5126-10 ainsi que les activités prévues à l'article R. 5126-9 pour lesquelles il est demandé une autorisation (article R5126-8 du code de la santé publique).

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation pour une PUI sans activité à risque d'un établisseme Deur De LA PUI

Quels sont les jours et horaires d'ouverture de la PUI ?

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Etat des surfaces des locaux de stockage de la PUI

Les locaux de la PUI sont-ils placés sous alarme ou sous sécurité/intrusion renforcée ?

Lister les éléments de sécurité

Des fournisseurs livrent-ils des produits pharmaceutiques en dehors des heures d'ouverture de la PUI ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative	à joindre e	en complément	du dossier

Joindre une photo du lieu de livraison pendant les heures de fermeture de la PUI

PERSONNEL

Décrire l'organisation

Décrire l'organisation retenue pour assurer la continuité pharmaceutique

Modalités de livraison pendant les heures de fermeture de la PUI

pendant les heures de fermeture de la PUI et pendant les absences du pharmacien gérant (Pour mémoire, il n'est plus obligatoire de déclarer les absences des pharmaciens et leur remplacement auprès de l'ARS).

Préciser le lieu de livraison, les personnes qui détiennent les clés et l'ensemble des activités autre dans ce lieu.

Nombre de préparateurs en pharmacie à la PUI

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre une copie du plan de formation année N-2 N-1 et N relatif au personnel de la PUI

EQUIPEMENTS

STOCKAGE DES GAZ MEDICAUX

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation pour une PUI sans activité à risque d'un établisseme
Des gaz médicaux sont-ils commandés par l'établissement ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Liste des gaz à usage médical utilisés dans l'établissement ayant le statut de médicament et liste des gaz à usage médical ayant le statut de dispositifs médicaux
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre une photo de l'extérieur du local de stockage des gaz médicaux
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre une photo de l'intérieur du local de stockage des gaz médicaux
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre une photo de la signalétique affichée sur la porte extérieure du local de stockage des gaz médicaux
La gestion des gaz à usage médical est-elle placée sous responsabilité pharmaceutique (article L5126-1 du CSP) ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Quelles sont les conditions de transports des bouteilles de gaz médicaux entre la PUI et les services utilisateurs ?
Quelle est l'organisation mise en place pour garantir la continuité de l'approvisionnement en dehors des périodes d'ouverture de la PUI ?
STOCKAGE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES INFLAMMABLES
Liste des produits pharmaceutiques inflammables et/ou volatils
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre une photo de l'intérieur des locaux ou des équipements de stockage des produits pharmaceutiques inflammables
Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Joindre une photo de l'extérieur des locaux ou des équipements de stockage des produits pharmaceutiques inflammables
Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Joindre une photo de la signalétique affichée sur la porte extérieure du local ou de l'équipement

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation pour une PUI sans activité à risque d'un établisseme STOCKAGE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES THERMOSENSIBLES

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre une photo de l'extérieur du dispositif de stockage des produits thermosensibles
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre une photo de l'intérieur du dispositif de stockage des produits thermosensibles
Les températures de conservation des produits thermosensibles sont-elles tracées ? Cochez la mention applicable Oui
Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre le document de traçabilité de la température de conservation des produits pharmaceutiques thermosensibles du dernier mois de juillet.
Décrire les conditions de transports des produits thermosensibles de la PUI vers les services de soins ou autres structures approvisionnées
Décrire les modalités de gestion des éventuels retours à la PUI des produits pharmaceutiques thermosensibles ou joindre la procédure correspondante
Existence d'une surveillance des températures de conservation des produits pharmaceutiques NON thermosensibles Cochez la mention applicable Oui
Non
STOCKAGE DES STUPEFIANTS
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre une photo de l'extérieur du dispositif de stockage des stupéfiants
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre une photo de l'intérieur du dispositif de stockage des stupéfiants
Décrire le dispositif de sécurité renforcée du stockage des stupéfiants (coffre-fort, alarme, dispositif d'accès)
Pour information : destruction ou vol de stupéfiants est à déclarer en ligne en suivant le lien ci-dessous https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/-pui-stupefiants-declaration-

destruction-vol-ars-bretagne

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation pour une PUI sans activité à risque d'un établisseme STOCKAGE des produits pharmaceutiques DANS LES UNITES DE SOINS

(Arrêté du 6 avril 2011 - Article 13)

multisites.

Des audits des conditions de stockage et de détention des médicaments dans les unités de soins sont-ils réalisés par la PUI ?
Cochez la mention applicable
Oui Oui
Non
Fréquence des audits par la PUI des conditions de stockage et de détention des médicaments dans les unités de soins
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre le dernier procès-verbal d'audit
CONTROLE DES CONDITIONS DE STOCKAGE A LA PUI
L'établissement a-t-il réalisé recemment un audit interne ou contrôle des conditions de stockage des produits pharmaceutiques au sein de la PUI ? Cochez la mention applicable Oui
☐ Non
Date du dernier audit / contrôle
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Grilles d'audit des conditions de stockage à la PUI
Vous trouverez ci-joint un document régional pour faciliter cette mise en œuvre le cas échéant
EQUIPEMENT POUR LA SERIALISATION
L'établissement est-il connecté au répertoire national de vérification des médicaments (France MVO) ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Date de première connexion au répertoire national de vérification des médicaments (France MVO)
Nombre de lecteurs (douchette) mise à disposition pour lire les codes de sérialisation
Pièce justificative à joindre en complément du dossier
Organisation
Procédure ou tout document décrivant l'organisation mise en place pour répondre à la règlementation relative à la

sérialisation. Préciser notamment l'étape à laquelle a lieu le décommissionnement et le site de PUI en cas de PUI

9 / 11

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation pour une PUI sans activité à risque d'un établisseme **PHARMACIE CLINIQUE**

Les pharmaciens de la PUI ont-ils accès au Dossier Patient ? Cochez la mention applicable Oui
Non
Les pharmaciens de la PUI ont-ils accès à une messagerie sécurisée ? pour communiquer avec les professionnels de santé externes à l'établissement ?
Cochez la mention applicable Oui
Non
Le reprèsentant légal de l'établissement communique au pharmacien assurant la gérance de la pharmacie à usage intérieur, la liste des personnes habilitées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, à prescrire des médicaments. Cochez la mention applicable Oui
Non
% de patients bénéficiant d'une analyse pharmaceutique au plus tôt après l'admission (Cible 100%)
Commentaires éventuels sur le % de patients bénéficiant d'une analyse pharmaceutique
Décrire les autres actions de pharmacie clinique mises en œuvre par la PUI
QUALITE ET VIGILANCE
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Procédure en cas d'alerte sanitaire de retrait de lot
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Procédure de déclaration d'un évènement relevant de la pharmacovigilance
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Liste des procédures en vigueur à la PUI
Une organisation est-elle en place au sein de la PUI pour permettre de déclarer des non-conformités ou des évenements indésirables Cochez la mention applicable Oui
Non

ARS Bretagne - PUI - Demande d'autorisation pour une PUI sans activité à risque d'un établisseme **ACTIVITES OPTIONNELLES**

VENTE DE MEDICAMENTS AU PUBLIC (Rétrocession)

L'établissement demande-t-il une autorisation de vente de médicaments au public ? Cochez la mention applicable Oui	
□ Non	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre des photos du local de retrocession	
Quels sont les éléments de sécurité pour le personnel ?	
PREPARATIONS	
Des préparations magistrales, ou des préparations des doses à administrer (PDA) sont-elles réalisées par la PUI ? Cochez la mention applicable Oui	
□ Non	
Compléter un dossier de demande d'autorisation spécifique pour ces activités de préparation en suivant le lien suivant https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pui-preparations-v2022-02-demande-autorisation-ars-bretagne	
Autres documents Pièce justificative à joindre en complément du dossier Autres documents	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Autres documents	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Autres documents	
Remarque générale	